



MAIRIE DE SAINT-BARTHELEMY – ISÈRE

213 route de Beaurepaire - 38270 ST BARTHELEMY

Tél.: 04.74 84 63 25 - Fax: 04.74 79 03 77

mairie.saintbarth@territoire-de-beaurepaire.fr

ARRETE DU MAIRE PORTANT AUTORISATION D'OUVERTURE DE COMMERCE LE DIMANCHE

Le Maire de SAINT BARTHELEMY (Isère)

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2212-1 et suivants ;

Vu l'article 257 de la loi n° 2015-990 du 6 août 2015, dite loi «Macron»;

Vu le code du travail et notamment ses articles L.3132-26, L.3132-27 et R.3132-21 ;

Vu l'avis des organismes consulaires et syndicaux intéressés ;

Vu l'avis du Conseil Municipal en date du 11 décembre 2017;

Considérant que les commerçants locaux, Magasin CASINO, à travers leurs associations représentatives, a sollicité par un courrier le désir que son commerce de détail reste ouvert certains dimanches ;

ARRETE

Article 1

L'ouverture de commerces de détails suivant

Magasin CASINO

est autorisée les dimanches suivants :

Dimanche 14 janvier 2018

Dimanche 1^{er} juillet 2018

Dimanche 23 décembre 2018

Dimanche 30 décembre 2018

Le repos hebdomadaire est ainsi suspendu durant ces journées dans ces commerces.

Article 2

Les commerçants concernés devront respecter scrupuleusement les dispositions de l'article L.3132-27 du code du travail en ce qui concerne les droits sociaux de leurs salariés, majoration de salaire et repos compensateur.

Article 3

M. ou Mme le Directeur général des services communaux, M le commandant de la brigade de gendarmerie de Beaurepaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à SAINT BARTHELEMY, le 14 décembre 2017

Le Maire, Gérard BECT

